



Censeau, le 12 septembre 2019

Communiqué de Presse

20% du futur parc éolien de la Basse-Joux détenus par la collectivité

« *Nous souhaitons agir concrètement pour la transition écologique et ancrer durablement ce projet sur notre territoire jurassien.* » Dès les premiers échanges initiés en 2016 autour du projet de parc éolien sur la forêt de la Basse-Joux, les élus des quatre communes de Censeau, Plénise, Mièges et Esserval-Tartre partageaient la même intention. Aujourd'hui, cet objectif tend à se concrétiser. Grâce à un travail mené avec l'ONF et le développeur Opale Energies Naturelles, un projet de parc de 6 éoliennes a été conçu en fonction des sensibilités du site et des accès forestiers existants. Le dossier de demande d'autorisation est aujourd'hui en instruction par les services de l'Etat.

En parallèle, les communes ont eu l'opportunité de s'impliquer financièrement dans le projet. Grâce à un mécanisme innovant proposé par Opale EN, elles détiennent aujourd'hui 20 % des parts de la société de projet qui construira et exploitera le parc éolien. En tant qu'actionnaires, elles seront associées au projet pendant toute la durée de vie du parc et prendront part aux bénéfices issus de la vente de l'électricité produite sur leur territoire.

Le développement participatif : une ouverture privilégiée du capital de la société de projet pour les communes

En 2015, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte a rendu possible la participation financière des collectivités à des projets d'énergie renouvelable. Cette évolution réglementaire a permis à Opale EN d'imaginer un système offrant aux communes la possibilité de devenir actionnaires, quels que soient les moyens financiers dont elles disposent.

« *Le mécanisme de développement participatif permet d'associer les communes à la prise de valeur importante du projet, qui intervient au moment où il est autorisé.* » explique Sébastien Jeangirard, directeur général d'Opale EN. En effet, pendant la phase d'étude, le projet reste hypothétique, la société de projet n'a alors qu'une valeur symbolique. Une fois autorisé, le projet est alors concret ; la société de projet devient propriétaire des droits à construire d'une installation porteuse d'un chiffre d'affaires potentiel : sa valeur augmente de façon substantielle. « *En devenant actionnaires de la société Basse-Joux EnR au stade du développement, les quatre communes jurassiennes ont pu acquérir 20 % de la société de projet pour une somme très modique.* »

Dans un deuxième temps, une ouverture du capital aux acteurs du territoire

Autre moment clé de la vie du projet : la construction. Les actionnaires doivent alors apporter leur part de l'argent nécessaire aux travaux. Plusieurs options s'offriront alors aux communes : conserver l'ensemble de leurs parts, sous réserve qu'elles disposent des fonds nécessaires pour le financement

des travaux, ou décider de vendre tout ou partie de leurs actions, qui seront alors proposées à d'autres acteurs locaux.

« *Chaque commune garde la liberté de décider ce qu'elle fera de ses actions, mais notre objectif est bien d'en faire profiter les citoyens, entreprises, communautés de communes ou autres collectivités du territoire.* » explique Pierre Brégand, maire de Censeau. Ainsi, des centaines d'acteurs locaux pourront investir dans le projet et bénéficieront donc directement des retombées financières liées à l'exploitation du parc. Un modèle vertueux qui permet à la fois de dynamiser le développement du territoire, de renforcer l'ancrage local du projet, tout en sensibilisant à la maîtrise de l'énergie.

En vendant une partie de leurs parts, les communes restent actionnaires et disposent de l'argent nécessaire pour financer l'investissement correspondant aux parts conservées.

Prochaine étape : l'enquête publique qui se tiendra à l'automne prochain avant une autorisation préfectorale (très) attendue pour 2020.

Chiffres clés :

- Un projet de 6 éoliennes de 3 MW chacune
- 500 € : la somme initiale investie par chaque commune, leur permettant de détenir chacune 5% du capital de la société de projet Basse Joux EnR
- 1.2 éolienne détenue par le territoire

Plus d'information : www.basse-joux.projet-eolien.fr

CONTACT PRESSE

Coralie VAILLANT - 03.81.61.84.49 – Coralie@opale-en.eu